

## Prise de parole du secrétaire général de l'Union Départementale des syndicats CGT de Loir & Cher au rassemblement du 04 février 2016 en soutien aux Goodyear.

*Alain Guilmain*

---

Cher-e-s ami-e-s, Cher-e-s camarades,

Nous vous remercions de votre participation à ce rassemblement à l'appel, au départ, de la CGT, rejointe par la FSU et Solidaires en Loir & Cher, pour défendre les droits et libertés individuelles et collectives.

Cette journée d'action, avec des initiatives sur tout le territoire, a été impulsée suite à la condamnation scandaleuse de 8 syndicalistes CGT de Goodyear pour avoir défendu leur outil de travail et leur emploi dans un conflit qui a duré 7 ans.

Ces 7 longues années de lutte des salariés de Goodyear, face à la multinationale, ont été marquées de conflits durs et âpres avec un patronat violent ayant recours à des vigiles, des hommes de main omniprésents dans les ateliers, l'entreprise, pour faire peur, faire taire les salariés et leur faire accepter la fermeture de leur usine.

Toutes les plaintes des militants CGT Goodyear pour que le droit du travail, la santé des salariés soient respectés, ont été déposées au commissariat, transmises au Procureur de la République mais mises au panier et classées sans suite...

Après 7 années de combat, un accord est signé entre la direction et la CGT, avec des dimensions sociales et l'abandon de toutes les procédures judiciaires à l'encontre des militants CGT.

Le Procureur de la République, sans doute soutenu par sa hiérarchie, voire le 1<sup>er</sup> ministre, décide seul de poursuivre l'action devant les tribunaux contre 8 militants CGT. Il demande au juge de condamner ces 8 syndicalistes à 24 mois de prison dont la moitié ferme. La juge vient de prendre la décision de suivre le procureur en condamnant 8 représentants des salariés de Goodyear à 24 mois de prison dont 9 mois fermes avec 5 années de mise à l'épreuve.

C'est la 1<sup>ère</sup> fois dans l'histoire de la république que de telles peines sont infligées à des syndicalistes. Cela démontre la volonté du gouvernement pourtant étiqueté de gauche, de criminaliser l'action syndicale, de placer les militants syndicaux au rang de délinquants.

C'est la même logique que nous retrouvons dans les poursuites engagées contre les camarades d'Air-France ou ceux d'EDF de la région Parisienne dont 2 écotent d'une amende de 1000€ au moment où la direction vient d'annoncer la suppression de presque 4000 postes.

Nous sommes bien confrontés à une volonté de criminaliser le syndicalisme pour museler toute action syndicale, toutes contestation et expression revendicative des salariés, et répondre ainsi à la volonté de toute puissance, de domination sans faille du patronat, des tenants du système économique en place.

Si les médias ont très largement fait écho de la grâce présidentielle de Mme Sauvage, à l'inverse, cette volonté de museler le syndicalisme, s'illustre par le refus obstiné du Président de la république et son gouvernement depuis son élection en Mai 2012, de voter une loi pour amnistier les syndicalistes poursuivis pour leurs engagement et action syndicale, malgré les demandes de plusieurs organisations syndicales.

De la même manière, il refuse de faire voter une loi garantissant les conditions d'hébergement des organisations syndicales à titre gracieux, alors que les municipalités de Châteauroux et Chartres, ainsi que de nombreuses autres sur tout le territoire, mettent en cause les Bourses du travail dans l'objectif d'empêcher le syndicalisme de jouer son rôle, reconnu d'utilité publique.

C'est également ce même gouvernement qui a décidé de supprimer la dernière grande expression démocratique des salariés par la suppression des élections prud'homales et une réforme qui vise, à terme, la liquidation des Conseils de Prud'hommes, permettant ainsi aux patrons, d'arnaquer les salariés en toute impunité.

Mais les vellétés liberticides d'Hollande et de son gouvernement visent au-delà du syndicalisme, visent l'ensemble des salariés, des citoyens.

Par exemple, alors que plus de 5 millions de personnes sont privées de leur droit au travail, inscrit dans la constitution française, le projet de la nouvelle convention UNEDIC, sous la houlette du MEDEF, vise encore à réduire le montant et la durée de l'indemnisation du chômage, à multiplier les radiations, bafouant encore un peu plus ce droit élémentaire au travail.

Mais, depuis les tragiques attentats, nous sommes entrés dans une nouvelle phase de la vie politique et sociale de notre pays. L'état d'urgence a immédiatement été décrété par le gouvernement, adopté et prolongé à la quasi-unanimité du parlement.

Pourtant, un important dispositif législatif existait déjà pour lutter contre le terrorisme. Mais le pouvoir a bien saisi l'opportunité pour restreindre les droits et libertés, interdire les manifestations, dans un contexte social de plus en plus tendu.

Aujourd'hui, un projet de loi constitutionnelle prévoit l'inscription dans la constitution d'un état d'urgence permanent, conjugué avec la déchéance de nationalité pour les binationaux auteurs, je cite, « des crimes constituant une atteinte grave à la vie de la nation ».

Mais qui va décider ce qui est ou pas une atteinte grave à la vie de la nation et de son contexte ? Au regard des motifs qui nous réunissent ce soir, il y a plus que des raisons de croire que cette loi pourrait aisément être utilisée également contre le syndicalisme pour dissuader toutes vellétés revendicatives.

En réalité, le gouvernement joue sur les peurs, profite de l'émotion pour nous faire dériver lentement vers un Etat policier, avec plus de pouvoirs à la police, aux services de renseignements, au détriment de l'autorité judiciaire. Ce qui d'ailleurs soulève dans ces milieux des réprobations de plus en plus nombreuses. Et maintenant, Valls vient d'annoncer qu'il souhaite que l'état d'urgence demeure jusqu'à la fin de DAESH !

L'exécutif s'accapare tous les pouvoirs, profite du contexte et annonce déjà la prolongation de l'état d'urgence, avant même la fin des premiers 3 mois.

Qu'est-ce que l'état d'urgence sinon un « régime d'exception » limitant les libertés individuelles et collectives, qui aujourd'hui, se retourne contre les militants et les salariés ?

Nous devons vraiment combattre résolument ce projet de loi et empêcher son adoption.

C'est donc bien dans ce contexte de remise en cause des droits et libertés qui prend bien d'autres formes que les quelques exemples cités dans cette intervention, qu'aujourd'hui, partout en France, des rassemblements ont eu lieu sur tout le territoire, que se sont créés ou sont créés des comités de défense pour les droits et libertés.

En Loir & Cher, ce Comité est officiellement créé ce soir. Si l'objectif immédiat de ces Comités est d'obtenir la relaxe des 8 camarades de Goodyear, l'arrêt des poursuites contre tous les syndicalistes, ce Comité vise également à rassembler le plus largement possible, toutes celles et ceux qui sont attachés aux droits et libertés individuelles et collectives, afin d'organiser la riposte à la hauteur des enjeux, pour inverser ces choix liberticides.

Comme partout en France, la CGT va s'investir pleinement dans ce Comité qui va se réunir le plus rapidement pour décider de nouvelles initiatives.

D'ici là, nous vous invitons à faire signer le plus largement possible la pétition nationale pour la relaxe des Goodyear, qui a déjà recueilli plus de 150 000 signatures

Nous vous invitons également à signer et faire signer l'appel départemental du Comité départemental de défense pour les droits et libertés afin d'élargir et amplifier au maximum la mobilisation et vous donnons donc rendez-vous encore plus nombreux à une prochaine initiative.